

**Exploitation d’un établissement industriel visé par le Programme de réduction des rejets industriels**

Article 59 du *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement*

Formulaire d’activité – AM59a

Renseignements

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une nouvelle demande d’autorisation ou une modification d’autorisation touchant l’exploitation d’un établissement industriel assujetti au *Programme de réduction des rejets industriels,* ci-après appelé le PRRI. Il concerne donc uniquement les établissements industriels visés à l’article 0.1 du *Règlement relatif à l’exploitation d’établissements industriels* (chapitre Q-2, r. 5), ci-après appelé le RREEI, et pour lesquels l’exploitation est notamment soumise à une autorisation en vertu du paragraphe 1 du premier alinéa de l’article 22 et de l’article 31.10 de la *Loi sur la qualité de l’environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), ci-après appelée la LQE.

À noter qu’est considéré faire partie d’un même établissement industriel visé à l’article 0.1 du *Règlement relatif à l’exploitation d’établissements industriels*, l’ensemble des activités exercées dans le cadre de l’exploitation de cet établissement. Cependant, les renseignements visant les travaux d’aménagement de l’établissement industriel doivent être fournis dans les autres formulaires correspondant au secteur d’activité visé.

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d’indication contraire.

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la présente demande, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Notes :

* Les cases à cocher grisées ☐ R ☐ NR ☐ SO, figurant à l’extrémité droite des questions, sont réservées au ministère.
* Les termes suivis du point d’interrogation '**?**' sont définis dans le lexique situé à la fin du formulaire.

Références

Loi et règlements directement liés au présent formulaire

* [Loi sur la qualité de l’environnement](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2) – ci-après appelée la LQE
* [Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) – ci-après appelé le REAFIE
* [Règlement relatif à l’exploitation d’établissements industriels](https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2%2C%20r.%2026.1) (chapitre Q-2, r. 5) - ci-après appelé le RREEI.

Autre loi

* [Loi sur les mines](https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/m-13.1) (RLRQ, chapitre M-13.1)

Documents de soutien, guides et outils de référence

* [Programme de réduction des rejets industriels](https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/prri/index.htm)
* [Guide de référence du REAFIE](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm)
1. Type de demande

1.1 La demande vise-t-elle la modification d’une autorisation ministérielle existante (art. 29 REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.

1.2 Décrivez en détail le changement qui requiert une modification de l’autorisation, son contexte et son impact sur l’autorisation à modifier, et ce, à l’égard de l’activité visée par le présent formulaire (art. 29(3) REAFIE).

[x] R [ ] NR [ ] SO

Note : Cette description doit permettre de bien comprendre la demande de modification.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

Consignes pour remplir la suite du formulaire

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à ajouter une nouvelle activité**, vous devez remplir le présent formulaire dans son intégralité (art. 30 al. 2 (1) LQE).

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à changer une activité autorisée**, vous devez remplir uniquement les questions concernées par la modification et fournir toute information demandée dans le formulaire qui n’a pas déjà été transmise ou qui nécessite une mise à jour (art. 30 al. 3 LQE). Toutefois, la section **Impacts sur l’environnement** est à remplir dans tous les cas de modifications.

1. Description de l’activité concernée par le formulaire
	1. Nature de l’activité

2.1.1 Décrivez la nature des activités industrielles principales, secondaires et connexes que le demandeur prévoit exercer dans le cadre de l’exploitation de l’établissement industriel visé par la présente demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

L'activité industrielle principale correspond à l'ensemble des opérations réalisées selon la raison d’être de l'établissement. C’est l'activité à laquelle est associée la plus grande valeur ajoutée selon le *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord* (SCIAN).

L’activité secondaire se définit comme toute activité de nature économique (qui génère un autre produit que le produit principal) qui est directement liée à l'activité principale, mais qui pourrait être exécutée sur un autre lieu ou qui est de caractère facultatif. La description des activités industrielles connexes visées, activités de service ou des activités effectuées en soutien à l’activité principale (entretien, atelier, garage, installations portuaires, terminaux ferroviaires) doit se limiter à un inventaire sommaire.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Description des équipements et des installations

2.2.1 Fournissez un ou des plans d’aménagement permettant de situer l’ensemble des infrastructures de l’établissement industriel nécessaires à l’exploitation de celui-ci (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Notes : Ces plans doivent permettre de localiser notamment :

* les bâtiments des différents secteurs de production;
* les lieux de dépôt définitif;
* les bassins de traitement;
* les aires d’entreposage intérieures;
* les principales conduites et principaux fossés, etc.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

* 1. Caractéristiques techniques et opérationnelles

2.3.1 Joignez un schéma général de procédé (art. 60 al. 1 (2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Le schéma présentera une description détaillée des procédés et indiquera les principaux courants d’entrée et de sortie (intrants'?' et extrants) pour les équipements ou les opérations. Il s’agit de montrer les étapes que subit la matière première à partir de son entrée dans l'établissement jusqu’au produit final, en notant les principaux endroits à l’origine des rejets dans l’eau, des émissions dans l’atmosphère'?' ou de production de matières résiduelles'?'.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

2.3.2 Décrivez toutes les étapes du ou des procédés (parcours du début à la fin, avec les intrants'?' requis et les extrants générés) (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.3.3 Dans le tableau ci-dessous, fournissez les renseignements sur les intrants'?' utilisés dans les procédés qui sont susceptibles de devenir ou de générer un contaminant'?' dans l’environnement'?' (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Si des fiches signalétiques sont disponibles, vous pouvez les joindre à votre demande.

| Intrants (matières premières, additifs, etc.) | Description de l’utilisation | Consommation |
| --- | --- | --- |
| Unité/ jour | Unité/année |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... |

| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.3.4 Dans le tableau ci-dessous, fournissez la description de tous les produits, sous-produits et extrants, et les capacités maximales'?' de production/transformation/extraction quotidienne et annuelle (art. 17 al.1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

| Produits, sous-produits et extrants | Vendu, Intégré ou Vendu ou intégré  | Capacité maximale de production/transformation/extraction |
| --- | --- | --- |
| Unité/jour | Unité/année |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.3.5 Fournissez tout autre renseignement, commentaire ou précision pouvant faciliter l’analyse de la demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE). *(Facultatif)*

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Exploitation de l’activité

2.4.1 Indiquez la capacité maximale'?' de production quotidienne (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.4.2 Indiquez la capacité maximale'?' de production annuelle (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Effluents intermédiaires

2.5.1 Dans le tableau ci-dessous, fournissez les informations demandées pour tous les effluents intermédiaires (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Numéro d’identification du point de rejet ou du point de mesure (numéro attribué par le demandeur et qui se trouve sur le ou les schémas demandés à la question 2.3.1) | Localisation (coordonnées géographiques NAD 83) | Description de l’effluent intermédiaire | Description du système d’épuration  | Suivi |
| *Saisissez les informations.* | ... | Type : ...Description : ...Débit : ... m3/jour - [ ]  Continu ou [ ]  Intermittent [ ]  Mesuré ou [ ]  EstiméContaminants générés : ... | Type et capacité : ...Contaminants traités : ...Efficacité de traitement : ... | Type : ...Fréquence : ...[ ]  Échantillon instantané[ ]  Échantillon composé |
| *Saisissez les informations.* | ... | Type : ...Description : ...Débit : ... m3/jour - [ ]  Continu ou [ ]  Intermittent [ ]  Mesuré ou [ ]  EstiméContaminants générés : ... | Type et capacité : ...Contaminants traités : ...Efficacité de traitement : ... | Type : ...Fréquence : ...[ ]  Échantillon instantané[ ]  Échantillon composé |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | Type : ...Description : ...Débit : ... m3/jour - [ ]  Continu ou [ ]  Intermittent [ ]  Mesuré ou [ ]  EstiméContaminants générés : ... | Type et capacité : ...Contaminants traités : ...Efficacité de traitement : ... | Type : ...Fréquence : ...[ ]  Échantillon instantané[ ]  Échantillon composé |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Activités d’assainissement

2.6.1 Dans le tableau ci-dessous, fournissez une liste et une description sommaire des activités d’assainissement que le demandeur est en train d’accomplir ou se propose d’accomplir, ainsi que des précisions sur les objectifs, les calendriers et l’état d’avancement de ces activités (art. 60 al.1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

| Activité d’assainissement projetée ou en cours de réalisation | Objectifs | Calendrier de réalisation | État d’avancement(% de réalisation des activités) |
| --- | --- | --- | --- |
| Date de début | Date de fin  |
| *Saisissez les informations.* | ... | *Sélectionnez la date.* | *Sélectionnez la date.* | ... |
| ... | ... | *..*. | *..*. | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | *..*. | *..*. | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Modalités et calendrier de réalisation

2.7.1 Dans le tableau ci-dessous, indiquez les dates de début et de fin, ou la durée, des différentes étapes de réalisation des travaux faisant partie de l’activité visé par le présent formulaire (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Étapes de réalisation  | Date de début  | Date de fin | Durée |
| *Saisissez les informations.* | *Sélectionnez la date.* | *Sélectionnez la date*. | *Précisez la durée.* |
| ... | *..*. | *..*. | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | *..*. | *..*. | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Remise en état des lieux

2.8.1 Décrivez les modalités et les étapes de la remise en état des lieux effectuée à la cessation de l’exploitation, incluant un échéancier des travaux, le cas échéant (art. 17 al. 1 (2) REAFIE). *(facultatif)*

Note : Cette question n’a pas pour intention de restreindre vos obligations conformément aux exigences légales de l’article 232.1 de la *Loi sur les mines* (RLRQ, chapitre M-13.1) concernant le plan de réaménagement et de restauration, le cas échéant.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Localisation des activités
	1. Plan de localisation et données géospatiales

3.1.1 En complément des informations demandées dans le formulaire général *AM16b –* *Description du projet* ou *AM27b – Description du projet modifié* concernant le plan de localisation, indiquez dans ce plan l’emplacement des équipements et installations décrits dans les plans d’aménagement demandés à la question 2.2.1 (art. 17 al. 2 (1) et (2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

**Les éléments localisés sur le plan doivent correspondre à la réalité (dimensions et localisation).**

Selon le projet, plus d’un plan de localisation peut être fourni.

Les formats de fichiers acceptés sont JPEG et PDF.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

3.1.2 Fournissez les données géospatiales des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) et (2) REAFIE) :

[ ] R [ ] NR [ ] SO

* les bâtiments des différents secteurs de production;
* les lieux de dépôt définitif;
* les bassins de traitement;
* les aires d’entreposage intérieures;
* les principales conduites et principaux fossés,
* etc.

Les données peuvent être fournies selon l’une ou l’autre des méthodes suivantes :

* un fichier dans un des formats acceptés : KML, GPX ou Shapefile (incluant SHP, SHX, DBF et PRJ);  ou
* les coordonnées géographiques en degrés décimaux conformes au système géodésique NAD83, ayant au moins six chiffres après la virgule (ex. : 45,657812).

Notez que les éléments cités ci-dessus doivent être indiqués sur le plan de localisation et que les informations indiquées sur le plan ont préséance sur les données géospatiales. Les informations fournies doivent avoir une précision de 5 mètres ou moins.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Impacts sur l’environnement

Conformément à l’article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d’informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités du projet.

Formulaires d’impact

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, appelés « formulaires d’impact », lesquels permettent de fournir les informations obligatoires prévues à l’article 18 du REAFIE lors du dépôt d’une demande. Vous devez y décrire notamment les impacts anticipés ainsi que les mesures d’atténuation, de surveillance et de suivi pour les activités visées par la demande présentée.

Les formulaires d’impact applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général ***AM16c – Identification des activités et des impacts*** ou ***AM27c — Identification des activités et des impacts du projet modifié***.

Chaque activité composant un projet peut avoir des impacts sur la qualité de l’environnement'?' et ces impacts peuvent être distincts ou communs à d’autres activités d’un même projet. Il est donc important de considérer l'ensemble du projet avant de remplir un formulaire d’impact et de ne remplir qu’un seul formulaire d’impact par type d’impact.

La section qui suit identifie les principaux formulaires d’impact à remplir pour le projet. Selon les particularités du projet et des activités qui le composent, il est possible que d’autres formulaires d’impact que ceux listés ci-dessous soient requis.

* 1. Rejets d’un effluent (eau)

4.1.1 Les activités d’exploitation d’un établissement industriel sont susceptibles de générer un rejet d’eau dans l’environnement\*, dans un système d’égout'?' ou hors du site. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18d – Rejets d’un effluent (eau)* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de rejets d’eau à déclarer dans ce formulaire (s’il y a lieu) :

* le rejet d’un système de traitement;
* le rejet des eaux de ruissellement ou des eaux pluviales'?';
* le rejet d’eau de procédé, avec ou sans traitement.

\* Par « rejet d’eau dans l’environnement », on entend tout rejet dans un système de gestion des eaux pluviales, dans un fossé, dans un milieu naturel, dans un cours d’eau, dans le sol, incluant l’infiltration et le ruissellement sur le sol.

Selon le type d’activité, il est possible que des objectifs environnementaux de rejet (OER) soient définis pour certains rejets dans l’environnement'?'. Veillez à présenter une demande d’OER au ministère avant de déposer votre demande d’autorisation ou de modification d’autorisation afin de connaître ces OER.

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau)*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Eaux de surface, eaux souterraines et sols

4.2.1 Les activités d’exploitation d’un établissement industriel sont susceptibles d’avoir un impact sur les eaux de surface, les eaux souterraines et les sols. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’impacts à déclarer dans ce formulaire :

* les risques de déversements accidentels d’hydrocarbures reliés à la circulation de machineries à proximité d’un milieu sensible;
* les risques de déversements accidentels d’hydrocarbures de générateurs;
* la modification du drainage des eaux de surface;
* la mise à nu de sols pouvant émettre des matières en suspension dans les eaux de surface;
* l’entreposage de sols ou de matières lixiviables;
* la gestion de neiges usées sur le site de l’établissement;
* les activités de préparation de terrain (remblais, déblais);
* toute autre activité susceptible d’altérer la qualité des eaux souterraines ou des sols;
* toute autre activité susceptible d’avoir un impact sur les eaux de surface.

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Rejets atmosphériques

4.3.1 Les activités d’exploitation d’un établissement industriel sont susceptibles de générer des émissions diffuses de particules ou des odeurs, des poussières et/ou des gaz. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18c – Rejets atmosphériques* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

 Exemples de sources d’émission atmosphérique à déclarer dans ce formulaire :

* les sources d’émissions fixes ou diffuses de particules et de gaz;
* les odeurs générées par l’exploitation;
* les gaz d’échappement des véhicules;
* les émissions de poussières provenant de la circulation.

Les mesures de mitigation prévues pour diminuer les émissions de contaminants'?' dans l’atmosphère'?' ainsi que les odeurs doivent être décrites dans ce formulaire.

Le RAA, le REAFIE et certains règlements sectoriels apportent également des conditions additionnelles concernant les études de modélisation et les exigences de rejet des émissions atmosphériques. Le RAA contient également des exigences concernant les études de modélisation et les exigences de rejet des émissions atmosphériques.

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18c – Rejets atmosphériques*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Bruit

4.4.1 L’activité d’exploitation d’un établissement industriel est susceptible de générer du bruit. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18a – Bruit* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

 Exemples de sources de bruit à déclarer dans ce formulaire :

* les opérations de chargement et de déchargement;
* les ventilateurs;
* les équipements de production;
* les aires de circulation;
* les bruits d’impacts.

Les sources d’émission de bruit, les mesures d'atténuation et les mesures de suivi, d’entretien, de surveillance et de contrôle doivent être décrites dans ce formulaire.

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18a – Bruit*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Milieux humides et hydriques

4.5.1 Les activités d’exploitation d’un établissement industriel visées dans ce formulaire génèrent-elles des impacts dans des milieux humides'?' et hydriques'?' sans comporter de travaux ou d’interventions dans ces milieux (art. 46.0.3 (3) LQE et Art. 18 REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemple d’impacts à déclarer dans ce formulaire d’impact ***AM18f – Milieux humides et hydriques***:

* l’augmentation ou la diminution de la côte d’exploitation d’un ouvrage de retenue entrainant l’inondation ou l’assèchement de milieux humides ou hydriques ou une perte de connectivité entre ces milieux;
* la modification dans la gestion des débits d’eau pouvant causer des risques d’érosion ou aggraver un problème d’étiage en aval du point de rejet des eaux.
* des impacts sur les ouvrages en aval de l’installation ou des impacts en zones inondables.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.6.

4.5.2 Fournissez le formulaire d’impact *AM18f – Milieux humides et hydriques* (art. 46.0.3 (3) LQE et art. 18 REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18f – Milieux humides et hydriques*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Autres impacts environnementaux

4.6.1 Les activités d’exploitation d’un établissement industriel sont susceptibles de générer d’autres impacts environnementaux que ceux listés précédemment. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18e – Autres impacts environnementaux* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’autres impacts à déclarer dans ce formulaire :

* les perturbations de la faune et de la flore;
* les vibrations (ex. : travaux de dynamitage, etc.);
* la pollution lumineuse;
* la détérioration de l’habitat d’une espèce vivante;
* la présence de nuisances sur le site (ex : vermine, etc.);
* les risques technologiques;
* les impacts sociaux, incluant la consultation autochtone;
* le risque de propagation d’espèces envahissantes.

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18e – Autres impacts environnementaux*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Exigences réglementaires

L’article 60 du REAFIE demande des schémas par secteur et par volet environnemental qui apporteront des précisions quant aux activités industrielles exercées par l’établissement industriel et aideront à comprendre les intrants'?' et les extrants de chaque procédé de manière à mieux cibler notamment les points de rejets à l’environnement'?'. Ces schémas devront contenir également les points d’échantillonnage et de mesure.

4.7.1 Schémas – Eaux usées et prélèvements d’eau

 L’exploitation de l’établissement industriel vise-t-elle la gestion des eaux usées et du prélèvement d’eau (art. 60 al. 1 (2) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 4.7.3.

4.7.2 Joignez un document comprenant un ou plusieurs schémas identifiants (art. 60 al. 1 (2) REAFIE) :

[ ] R [ ] NR [ ] SO

* tous les points d’alimentation en eau;
* tous les points de rejet dans l’environnement'?' et dans un réseau d’égout;
* les points de rejet intermédiaires;
* les points de mesure et de contrôle;
* les systèmes de traitement d'eaux usées ou des eaux d’alimentation;
* les cours d’eau récepteurs.

La numérotation de chacun des points doit être identique à celle qui est utilisée dans les tableaux de la présente demande.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

4.7.3 Schéma d’écoulement des eaux

 L’exploitation de l’établissement industriel vise-t-elle la gestion d’écoulement des eaux (art. 60 al. 1 (2) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 4.7.5.

4.7.4 Joignez un schéma d'écoulement des eaux indiquant les opérations ou les activités qui génèrent des eaux usées ainsi que les systèmes de traitement, de mesure et de contrôle des effluents. La numérotation de chacun des points doit être identique à celle qui est utilisée dans les tableaux de la présente demande (art. 60 al. 1 (2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

4.7.5 Schémas – Émissions atmosphériques

 L’exploitation de l’établissement industriel vise-t-elle la gestion des émissions atmosphériques (art. 60 al. 1 (2) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 4.7.7.

4.7.6 Joignez un document comprenant un schéma ou plusieurs schémas identifiants (art. 60 al. 1 (2) REAFIE) :

[ ] R [ ] NR [ ] SO

* tous les points d’émission dans l’atmosphère'?' (avec ou sans équipement d’épuration) reliés au procédé et les points de transfert et d’entreposage extérieurs;
* tous les équipements de surveillance ou les mesures de contrôle des émissions;
* tous les découpages de procédés, lorsqu’applicables.

La numérotation de chacun des points doit être identique à celle qui est utilisée dans les tableaux de la présente demande.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

4.7.7 Schémas – Bruit et ondes sismiques

 L’exploitation de l’établissement industriel vise-t-elle la gestion du bruit et des ondes sismiques (art. 60 al. 1 (2) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 4.7.9.

4.7.8 Joignez un document comprenant un schéma ou plusieurs schémas identifiant (art. 60 al. 1 (2) REAFIE):

[ ] R [ ] NR [ ] SO

* la localisation approximative de mesures d’atténuation;
* les points de mesure du bruit et les équipements de mesure et de contrôle identifiés dans les tableaux qui suivent;
* les points de mesure et de contrôle des ondes sismiques et des vibrations.

La numérotation de chacun des points doit être identique à celle qui est utilisée dans les tableaux de la présente demande.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

4.7.9 Schémas – Matières résiduelles et résidus miniers

 L’exploitation de l’établissement industriel vise-t-elle la gestion des matières résiduelles'?' et des résidus miniers'?' (art. 60 al. 1 (2) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 4.7.11.

4.7.10 Joignez un document comprenant un ou plusieurs schémas identifiants (art. 60 al. 1 (2) REAFIE) :

[ ] R [ ] NR [ ] SO

* les lieux de dépôt définitif d’entreposage de matières dangereuses résiduelles et de matières résiduelles'?' non dangereuses;
* les aires d’accumulation des résidus miniers'?' gérés par l’établissement, le cas échéant;
* les lieux d’entreposage des matières premières de remplacement et des combustibles de substitution;
* les lieux d’entreposage de neiges usées.

La numérotation de chacun des points doit être identique à celle qui est utilisée dans les tableaux de la présente demande.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

4.7.11 Schémas – Milieux récepteurs

 L’exploitation de l’établissement industriel a-t-elle des impacts sur des milieux récepteurs (art. 60 al. 1 (2) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 5.

4.7.12 Joignez un document comprenant un ou plusieurs schémas identifiants (art. 60 al. 1 (2) REAFIE) :

[ ] R [ ] NR [ ] SO

* les stations de mesure de la qualité de l’air ambiant;
* les stations de mesure d’eaux de surface;
* les puits d’observation des eaux souterraines, les piézomètres;
* les stations de prélèvement des bio-indicateurs.

La numérotation de chacun des points doit être identique à celle qui est utilisée dans les tableaux de la présente demande.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

1. Informations complémentaires sur le projet

Selon les activités composant le projet, des informations complémentaires peuvent être nécessaires pour bien analyser la demande. Ces informations doivent être déclarées dans des formulaires distincts, appelés « formulaires complémentaires ».

Les formulaires complémentaires visent des particularités du projet qui ne figurent ni dans les formulaires d’activité, ni dans les formulaires d’impact.

Les formulaires complémentaires applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général ***AM16c - Identification des activités et des impacts*** ou ***AM27c — Identification des activités et des impacts du projet modifié.***

Notez que les exemples et les précisions indiqués dans les sous-sections suivantes ne sont pas exhaustifs; il s’agit d’exemples pour vous aider à remplir les formulaires complémentaires.

* 1. Programme de contrôle des eaux souterraines

Ce formulaire vise les activités industrielles ou commerciales concernées par l’article 22 du REAFIE ou toute autre activité exigeant qu’un programme de contrôle des eaux souterraines soit fourni avec la demande d’autorisation.

À noter que si votre projet comprend une activité industrielle ou commerciale appartenant à l’une des catégories énumérées à l’annexe IV du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (chapitre Q‑2, r. 37) et qu’une installation de prélèvement d’eau destinée à la consommation humaine ou à la transformation alimentaire se trouve à moins de 1 km à l’aval hydraulique du terrain concerné, vous devez fournir un programme de contrôle des eaux souterraines afin d’assurer le respect des exigences du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*.

* 1. Émission de gaz à effet de serre

Si le projet comporte des activités visées par les articles 19 à 21 et l’annexe 1 du REAFIE, vous devez remplir le formulaire de description complémentaire ***AM20 –*** ***Émission de gaz à effet de serre*** et le soumettre dans le cadre de la présente demande.

De plus, l’utilisation d’au moins deux équipements visés au paragraphe 1 de l’annexe 1 du REAFIE ayant une puissance nominale supérieure à plus de 3 MW chacun est visée par cet article.

Le formulaire peut être requis si :

* l’activité comporte l’utilisation de certains équipements (appareil de combustion, four industriel, incinérateur, etc.);
* les activités, les équipements ou les procédés sont susceptibles de générer des émissions de GES.

Le formulaire est requis dans tous les cas si :

* les activités, les équipements ou les procédés sont visés par l’annexe 1 du REAFIE;
* l’utilisation de certains équipements, tels qu’une chaudière ou un séchoir, répond aux conditions de l’annexe 1 du REAFIE.
	1. Matières résiduelles non dangereuses

L’information relative aux matières résiduelles'?' non dangereuses générées par l’exploitation de l’établissement industriel doit être fournie dans le formulaire général ***AM16b - Description du projet****.*

S’il s’agit d’une exploitation minière, les informations du Tableau 1 d’identification des aires d’accumulation de résidus miniers'?' doivent être fournies avec la demande (voir le formulaire d’activité ***AM78 - Activités minières***, question 2.7.9, tableau 1)

* 1. Matières dangereuses résiduelles

Si le projet comporte des activités qui génèrent des matières dangereuses résiduelles (MDR), à l’exception de celles visées au 5e paragraphe du premier alinéa de l’article 22 de la LQE, vous devez remplir le formulaire de description complémentaire ***AM17b – Matières dangereuses résiduelles*** et le soumettre dans le cadre de la présente demande. Vous devez y démontrer que l’entreposage et la gestion des MDR est conforme aux exigences du *Règlement sur les matières dangereuses* (RMD), soit plus spécifiquement le chapitre IV portant sur l’entreposage de matières dangereuses résiduelles (art. 18 REAFIE).

Exemples de situations nécessitant la soumission de ce formulaire de description complémentaire:

* la gestion et l’entreposage d’huiles usées ou de déchets contenant des huiles usées;
* la gestion et l’entreposage de boues dangereuses;
* la gestion et l’entreposage de produits chimiques usés (ex. : solvants, solutions dangereuses, huiles usées, etc.);
* la gestion et l’entreposage de matières dangereuses résiduelles (MDR) issues de la transformation du cannabis;
* les cendres classées MDR selon le RMD (code E08).

Notes : Le formulaire de description complémentaire ***AM17b – Matières dangereuses résiduelles*** n’est pas à remplir pour les matières ne constituant pas des matières dangereuses, identifiées à l’article 2 du RMD, de même que pour les situations citées à l’article 31 du RMD (ex : lorsque la quantité de MDR générées ou produites est inférieure à 100 kilogrammes, à l’exception de matières contenant des BPC). Dans ce dernier cas, les MDR doivent être gérées de façon sécuritaire et responsable. En tout temps, cette gestion doit être conforme à l’article 20 de la LQE.

1. Services de professionnels ou d’autres personnes compétentes

6.1 Les services d’un professionnel'?' ou d’une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1 (3) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, vous avez complété le présent formulaire.

6.2 Joignez une *Déclaration du* [*professionnel*](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/autorisations-ministerielles.htm) *ou* [*autre*](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/autorisations-ministerielles.htm) *personne compétente* pour chaque professionnel'?' ou personne compétente concernée (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

Lexique

**atmosphère :** air ambiant qui entoure la terre, à l’exclusion de l’air qui se trouve à l’intérieur d’une construction ou d’un espace souterrain (art. 1 LQE).

**capacité maximale** : capacité maximale théorique qui pourrait être atteinte dans des conditions optimales d’opération et avec une pleine utilisation des ressources matérielles et techniques.

**contaminant :** une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l’un ou l’autre susceptible d’altérer de quelque manière la qualité de l’environnement (art. 1 LQE).

**eaux pluviales ou eaux de ruissellement** : eaux qui s’écoulent en surface, issues d’une précipitation liquide ou de la fonte de neige ou de glace (art. 3 REAFIE).

**environnement** : l’eau, l’atmosphère et le sol ou toute combinaison de l’un ou l’autre ou, d’une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques (art. 1 LQE).

**intrant** : tout élément impliqué dans le procédé tel qu’une matière première, un produit intermédiaire ou de réaction, un produit de nettoyage, etc.

**matière résiduelle** : tout résidu d’un processus de production, de transformation ou d’utilisation, toute substance, matériau ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l’abandon (art. 1 LQE).

**milieu humide** : milieu répondant aux critères prévus à l’article 46.0.2 de la LQE, caractérisé notamment par des sols hydromorphes ou une végétation dominée par des espèces hygrophiles, tel un étang, un marais, un marécage ou une tourbière (art. 4 RAMHHS).

**milieu hydrique** : milieu répondant aux critères prévus à l’article 46.0.2 de la LQE, caractérisé notamment par la présence d’eau de façon permanente ou temporaire, laquelle peut occuper un lit et dont l’état peut être stagnant ou en mouvement, tel un lac ou un cours d’eau et incluant leurs rives, leur littoral et leurs zones inondables (art. 4 RAMHHS).

**professionnel** : professionnel au sens de l’article 1 du *Code des professions* (chapitre C-26); est également assimilée à un professionnel toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité réservée aux membres de cet ordre (art. 3 REAFIE).

**résidus miniers** : toute substance solide ou liquide, à l’exception de l’effluent final, rejetée par l’extraction, la préparation, l’enrichissement et la séparation d’un minerai, y compris les boues et les poussières résultant du traitement ou de l’épuration des eaux usées minières6 ou des émissions atmosphériques. Sont considérées comme des résidus miniers, les scories et les boues, y compris les boues d’épuration, rejetées lors du traitement utilisant majoritairement un minerai ou un minerai enrichi ou concentré par pyrométallurgie ou hydrométallurgie ou par extraction électrolytique. Sont également considérés comme des résidus miniers, les substances rejetées lors de l’extraction d’une substance commercialisable à partir d’un résidu minier et qui correspondent à celles qui sont déjà définies précédemment (Directive 019 sur l’industrie minière).

**système d’égout** : tout ouvrage utilisé pour la collecte, l’entreposage, le transport ou le traitement des eaux usées, en tout ou en partie d’origine domestique, avant leur rejet dans l’environnement, à l’exception (art. 3 REAFIE) :

* d’une canalisation desservant un seul bâtiment, raccordée à un système d’égout, située à l’intérieur de la limite de propriété de ce bâtiment;
* d’un système de gestion des eaux pluviales qui reçoit des eaux usées d’origine domestique issues d’un ouvrage de surverse ou des eaux usées traitées;
* d’un équipement ou d’un dispositif de traitement d’eaux destiné à traiter des eaux autres que des eaux usées d’origine domestique et qui n’est pas exploité par une municipalité.